

L'enfant et ses proches.
Dynamiques familiales en Afrique Subsaharienne
Children and family dynamics in sub-Saharan Africa

26-28 octobre 2016

Institut national d'études démographiques (Ined)
133, boulevard Davout, 75020 Paris

**Situation d'incarcération et relations parentales : le cas des enfants mineurs du
Centre de détention de Bollé au Mali /**

*Incarceration and parental relationships: the case of under-age children in the
detention facility in Bollé, Mali*

Seydou Keita (CNRST, Mali)

Certaines situations familiales sont-elles défavorables aux enfants ?
Questioning the detrimental impact of specific family contexts on children

Colloque international

**L'enfant et ses proches
Dynamiques familiales en Afrique
Subsaharienne
26-28 Octobre 2016
Ined, Paris**

**Situation d'incarcération et relations parentales : cas
des filles mineures du Centre spécialisé de détention,
de rééducation et de réinsertion pour femme de Bollé
au Mali**

Seydou KEITA, CNRST, Mali

Plan

Introduction

1. Cadre et méthodologie de la recherche

2. Présentation des cas

3. Analyse préliminaires des données d'entretiens

- Des situations familiales peu favorables

- Conséquences des situations familiales difficiles

4. Des conditions carcérales peu favorables à la rééducation et la réinsertion

Conclusion

Introduction

L'émergence de l'intérêt des pouvoirs publics pour les relations familiales des personnes détenues n'est pas encore très pertinente au Mali. La politique se focalise sur le concept d' « humanisation des prisons et l'amélioration des conditions des détenus ».

C'est dans cette logique que le Centre spécialisé de détention, de rééducation et de réinsertion pour femmes et filles mineures a été créé en mars 1999 dans le souci de mieux préserver les droits humains.

Mais l'accent est rarement mis sur les relations qu'entretiennent les garçons et les filles détenus avec leur famille d'origine ou d'adoption.

La présente recherche vise à faire l'état des lieux des relations entre les filles détenues et leurs parents et comment ces situations ont influencé en partie leur mise en détention.

Quelle est la dimension de la parentalité et les contextes spécifiques qui ont amené leur incarcération ? Les conditions de détention sont-elles favorables à leur rééducation et réinsertion ?

Cette communication présente les résultats préliminaires d'une recherche ethnographique in situ des filles mineures détenues pour répondre aux questions posées.

1. Cadre et méthodologie de la recherche

La recherche a porté sur une population de 12 filles mineures de 13 à 17 ans incarcérées entre avril et septembre 2016 au centre de détention pour femmes et filles mineures de Bollé à Bamako.

Le choix de Bollé se justifie par le fait que c'est l'unique structure qui reçoit à Bamako les filles mineures qui sont dans les liens de la justice.

Répartition des détenues mineures du Centre de Bollé-Femmes d'avril à septembre 2016

N°	Ages	Motifs de détention	Situation judiciaire
1	13 ans	Mesure de protection	Prévenue
2	14 ans	Vol qualifié	Prévenue
3	14 ans	Mesure de protection	Prévenue
4	14 ans	Mesure de protection	Prévenue
5	15 ans	Complicité de vol qualifié	Prévenue
6	15 ans	Incendie volontaire et dommage à la propriété mobilière	Prévenue
7	16 ans	Vol	Prévenue
8	16 ans	Vol	Prévenue
9	16 ans	Mesure de protection	Prévenue
10	16 ans	Mesure de protection	Prévenue
11	16 ans	Mesure de protection	Prévenue
12	17 ans	Mesure de protection	Prévenue

Source : Fichier, CSDRRFF, Bollé, septembre 2016

POSTE DE CONTRÔLE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
ET DE L'EDUCATION SURVEILLEE
CENTRE DE DETENTION, DE RÉÉDUCATION ET DE RÉINSERTION
POUR FEMMES ET FILLES DE BOLLE (CSDRF)
TEL: 220 04 38 BP.97



Nous avons utilisé la méthode ethnographique de l'entretien basé sur le thème (Weber, 2010) avec les filles mineures, le personnel administratif et les professionnels qui y travaillent.

Il faut préciser que ces entretiens étaient contextualisés et centrés sur des séquences de leur vie familiale et l'état des relations avec leurs parents avant et pendant la période de détention.

Les entretiens ont été effectués en tête à tête avec les enfants sans la présence des surveillants ou autres autorités qui au préalable avaient créé les conditions favorables pour notre enquête.

Les analyses préliminaires des données d'entretiens dont nous rendons compte ici ont porté sur 5 filles âgées de 13 à 15 ans. L'étape actuelle de la recherche ne nous a pas permis de rencontrer les parents des filles détenues.

2. Présentation des cas

1^{er} Cas, R.D, 13 ans

R.D est de Bamako. Elle a abandonné l'école étant en 6^{ème} année fondamentale parce qu'elle n'en voulait plus selon ses propres mots. Son père est électricien de profession. Sa mère est mariée à un autre homme dans une ville du Mali. R.D est tentée par le métier de teinturière depuis qu'elle ne fréquente plus l'école.

Sa belle-mère est teinturière et elle l'initie aux techniques du métier. *« Je fais la lessive et la cuisine pour ma marâtre (belle-mère). Mais elle a cessé de me payer des habits parce que je travaille pour elle dans la teinture. Mon salaire est de 1500 FCFA/jour.»*

La mère de R.D est mariée à un autre homme. *« Je suis le premier enfant de ma mère mais je la vois rarement parce que mon père et ma marâtre m'empêchent d'aller la rendre visite. Cela fait un an et quatre mois que nous ne nous sommes pas rencontrées.»*

R.D a quatre sœurs et un grand-frère qui sont tous des enfants de sa marâtre. *« Je m'entends très bien avec le garçon. »* Son frère est confié à sa tante maternelle qui n'a pas eu d'enfant.

Conflit avec la famille

R.D n'a pas commis un acte délictuel. C'est son oncle qui l'a amené en placement au centre de Bollé. *« Mon père ne veut pas me voir. Il dit que je me promène trop. Mon oncle m'a amené ici, il y a deux mois. Ils m'ont donné en fiançailles à un homme que je n'aime pas. Ce monsieur, je l'ai vu une seule fois. Il est un parent à une connaissance de la famille voisine. Je ne sais pas ce qu'il fait comme travail. Tous mes parents veulent la célébration de ce mariage. Moi, je ne veux pas. »*

Mon message à eux, c'est de me sortir d'ici. Je ne voudrais pas me marier parce que je suis jeune et je n'ai pas encore savouré ma jeunesse. »

2^{ème} Cas, R.T, 14 ans

R.T a 14 ans et originaire de Sikasso dans la 3^{ème} région du Mali. Elle est élève de la 7^{ème} année. Ses deux parents sont vivants. Mais sa mère qui ne vit pas avec son père. Elle est mariée à un autre homme. Quatrième d'une fratrie de six enfants, R.T commence par dire qu'elle vit une relation difficile avec sa belle-mère (marâtre). *« La femme de mon père m'utilise à faire des tâches ménagères. A la moindre erreur, elle m'insulte en me rappelant que je suis kenema den (littéralement, un enfant du dehors, c'est-à-dire, un enfant né hors mariage).*

Elle tient un restaurant non loin de notre maison. Quand je ne fais pas classe, je fais la cuisine et la vaisselle dans ce restaurant. Il suffit qu'il y ait un dépassement de la dose de sel dans la sauce ou que la vaisselle ne soit pas propre à ses yeux, pour qu'elle me frappe en disant que je suis de mauvaise foi. Elle m'a déjà amené à la police en me reprochant d'être irrespectueux à son endroit. Le policier m'a frappé sous le prétexte de désobéissance à ma belle-mère. »

R.T a des relations assez bonnes avec ses frères et sœurs. Elle ne connaît pas sa mère, ses parents l'empêche de la retrouver.

R.T s'est enfui un jour du domicile paternel. *« C'est à cause des mauvais traitements de ma marâtre que j'ai fui Sikasso pour venir à Bamako. Arrivée à destination, elle fut placée dès le même jour auprès d'une femme qui tenait un restaurant aux Halles de Bamako. Cette dernière l'engagea aussitôt comme aide-ménagère. Comme R.T n'avait aucune attache à Bamako, elle a logé chez sa patronne.*

« J'avais un bon traitement de la part de son mari et il me faisait de petites blagues de parenté à plaisanterie. Quand il m'a acheté une brosse à dents et de la pâte dentifrice, sa femme a conclu que j'avais un œil pour son mari. Au bout d'une semaine de travail, elle m'a accusé d'avoir eu des relations intimes avec ce dernier. C'est ainsi que j'ai été renvoyée après une semaine de travail sans aucun salaire. »

Dès qu'elle a été licenciée, R.T fut engagée toujours comme aide-ménagère par une autre femme qui était en colocation avec sa première patronne. *« C'est ce jour même que j'ai été accusée d'avoir volé 40 000 FCFA. Une somme d'argent que ma nouvelle patronne aurait dans son portefeuille et sur laquelle seulement 7000 FCFA auraient été retrouvés. »*

R.T a été conduite à la police et gardée pendant 48 heures avant de comparaître devant le juge des enfants qui a décidé de la placer à Bollé. *« Mes parents ne sont pas au courant de ma détention. Je n'ai pas leur contact téléphonique. Cela fait un mois que je suis ici, je n'ai reçu la visite de personne parce qu'aucun de mes parents ne sais là où je suis. Si mes parents savaient que je suis détenue, ils allaient tout faire pour que je retrouve ma liberté. »* Cependant, elle ne voudrait pas retourner en famille: *« A ma sortie d'ici, je chercherai du travail comme aide-ménagère pour me préparer à reprendre les études. Je ne veux plus retourner chez mon père. »*

3^{ème} cas : A.F, 14 ans

A.F est de F., une ville située à 110 km de Bamako. Elle a été scolarisée jusqu'en 6^{ème} année de l'école fondamentale. *« J'ai abandonné les bancs parce que la maîtresse me frappait beaucoup. J'avais trop peur »* disait-elle. Sa mère ne vit pas avec son père. Depuis des années, elle est allée chercher fortune sur les sites d'orpaillage à la frontière entre le Mali et la Côte d'Ivoire.

A.F a abandonné sa famille paternelle au profit de celle de sa grand-mère maternelle. Ses oncles paternels au nombre de six lui infligeaient tour à tour de durs traitements.

Son père a une autre femme. *« Je ne suis pas en bon terme avec la femme de mon père. Elle est très sévère avec moi. C'est aussi une des raisons pour laquelle j'ai déménagé chez ma grand-mère. »*

A.F est le premier enfant de son père mais demi-sœur de deux autres enfants (garçon et fille) de son père. Elle n'est pas de même père que les deux enfants (garçon et fille) de sa mère. *« Ma petite sœur de même père me manque beaucoup. C'est elle qui me rend visite chez ma grand-mère. »*

C'est en essayant de suivre sa grand-mère venue à Bamako pour un mariage qu' A.F rencontre une bande de jeunes. *« Une copine de ma grand-mère m'a donné 1500 FCFA. J'ai pris un bus pour venir à Bamako. Je ne connaissais personne. J'ai donc été récupéré par une fille à la gare routière. Nous avons fait chemin ensemble à chercher ma grand-mère en vain. Donc je suis restée avec elle et ses copains. »* Deux garçons de cette bande avaient été détenus au centre réservé aux garçons à Bollé. A.F et sa copine décident un soir de leur apporter à manger. Au retour, elles furent interpellées par la police pour vagabondage. *« Aucun de mes parents ne sait que je suis emprisonné à Bollé. C'est pourquoi, je n'ai reçu aucune visite. Je voudrais avoir les nouvelles de ma grand-mère. »*

4^{ème} cas : A.C, 14 ans

A.C est de père inconnu. Mais elle se fait passer pour une fille qui a perdu son père à bas âge. Née à Bamako, elle raconte une enfance passée dans une bourgade de la quatrième région du Mali. *« Nous sommes de B., c'est là que j'ai passé mon enfance avec mon oncle paternel. »* En réalité, A.C était avec les parents de sa mère. Celle-ci serait chez son mari dans un des quartiers périphériques de Bamako. *« Ma mère est chez son mari. J'habitais avec elle. Mais c'est à cause de la mésentente que j'avais avec ses enfants que j'ai quitté sa maison. Son mari ne voulait pas me voir. Lui et sa femme ont honte de moi. »*

A.C a donc pris la rue. Elle est rentrée dans une bande qui rôde autour de la plus grande gare routière de Bamako. *« Je fais le "maquis" et je travaille pour donner de l'argent à ma mère.»* C'est elle qui a rencontré A.F et qui l'a introduite dans la bande. *« Je suis venue avec A.F pour donner du repas à nos copains détenus au centre des garçons. C'est au retour que nous avons croisé des policiers. Au regard de nos coiffures de garçonnet, ils nous ont interpellé pour vagabondage. Nous avons été arrêtées et conduites à Bollé. Nous n'avons rien fait de mal.»*

D'après A.C elle-même, ses parents ignorent sa détention. Elle n'a donc reçu aucune visite de leur part. Mais un de ses copains lui a déjà rendu visite.

5^{ème} cas : A.T, 15 ans, *un cas particulier*

A.T est élève en 8^{ème} année de l'école fondamentale. Elle ne semble pas avoir de problèmes avec ses deux parents qui vivent ensemble. Ils ont six enfants dont deux filles et quatre garçons. AT, deuxième de cette fratrie, affirme avoir de bonnes relations avec son grand-frère et tous les autres enfants de la famille.

Cependant, A.T a quelques problèmes avec son voisinage. *« Je me suis disputé avec une femme qui est la mère à la demi-sœur de ma copine. Cette femme a manqué de respect à mes parents. J'ai fait une bagarre avec sa fille dont la demi-sœur est ma copine. Cela s'est mal terminé parce que la fille a été blessée à sang. La femme a pris le parti de sa fille en m'injuriant et mes parents aussi. Je n'ai pas accepté ses injures. Dans la colère, je suis allé chez elle et j'ai mis le feu à son étal de condiments. »*

La femme a porté plainte à la gendarmerie. L'affaire a été portée devant le juge des enfants qui a décidé de mettre A.T en détention préventive.

A.T affirme n'avoir reçu la visite d'aucun de ses parents depuis 5 mois qu'elle est en détention. C'est sa copine qui lui a rendu visite. *« J'ai besoin de tous mes parents, je veux être avec eux. »*

3. Analyse préliminaires des données d'entretiens

Les cas présentés ci-dessus, au-delà du contexte de la détention, renvoient aux relations entre parents et enfants dans les situations familiales peu favorables à l'épanouissement normal de ces derniers. Certaines situations illustrent les difficultés de ces relations. Des figures apparaissent, comme celles d'une mère à distance, une présence prégnante de belle-mère (marâtre), une fratrie quelque fois éclatée à deux niveaux, un père ne jouant pas son rôle ou le laissant à d'autres acteurs relevant de la parentèle.

La figure de la marâtre

Ce qui apparaît, c'est la figure de la marâtre (Auraix-Jonchière, 2014), l'image de cette femme, autoritaire, injuste et méchante envers l'enfant de sa coépouse vivante ou décédée qui structure aussi les mentalités au Mali, à travers épopées (D. T. Niane, 1960), contes (Mamby Sidibé, 2000).

Ces filles détenues ont tendance à rejeter sur leur belle-mère les images négatives stéréotypées par la société pour justifier leur statut social de victimes.

Dans la société malienne où, la polygynie est une réalité, toutes les représentations et registres symboliques sont mobilisés pour qu'une femme ne puisse pas incarner cette contre-valeur de femme méchante qui fait du mal au *wali den* (*wali*, autre et *den*, enfant), c'est-à-dire, l'enfant qui n'est pas le sien.

Des mères tenues à distance

Les filles coupées de leurs mères résident au domicile paternel sous l'autorité de leurs pères. Les mères des filles détenues sont tenues à distance aussi bien par les stratégies développées par les belles-mères que les pères de ces enfants.

La fonction de parent joué par d'autres membres de la parentèle

Les oncles paternel et maternel apparaissent fréquemment dans la vie de ces filles détenues. Pour le cas de R.D, c'est l'oncle paternel qui est allé faire le placement à Bollé sous le prétexte qu'elle n'obéit pas aux parents.

Pour le cas de R.T, ses oncles maternels contribuent à lui cacher toute la réalité sur sa propre mère.



Quant à A.F, elle est reçue par sa famille maternelle quand elle était violentée par ses oncles paternels. Dans la société malienne, l'oncle paternel est le père de l'enfant (fille ou garçon) avec certaines prérogatives en termes d'autorité parentale, de représentativité.

Quant à l'oncle maternel sa fonction est d'atténuer la sévérité reçue du côté paternel et de pallier les faiblesses provenant du côté paternel. « *Ni den te faala, a be baala* » (littéralement, si l'enfant n'est pas avec son père, il est avec sa mère). AC, issue d'un père inconnue, sera récupérée par sa famille maternelle. Son cas illustre bien cette donnée sociologique sur les familles au Mali.

L'abandon scolaire

Toutes les filles étaient scolarisées. Mais elles ont dû abandonner au niveau primaire à cause des situations familiales défavorables décrites plus haut. L'absence de la mère et un environnement familial plus ou moins hostile ont beaucoup joué sur le devenir scolaire de ces filles.

L'abandon du milieu familial

Les filles sont en abandon de famille pour échapper aux diverses pressions. Le mauvais traitement infligé par belle-mère, l'autorité des oncles paternels, un beau-père peu réceptif sont le plus souvent citée comme causes de l'abandon familial. Cet abandon se manifeste par une rupture de relations avec les membres de la famille avec changement de domicile quelque fois chez un autre parent, un fort désir d'émancipation et d'autonomisation de la tutelle et du contrôle parental.

La récupération par la rue et la prostitution

Dans de telles situations, peu de choix s'offraient à ces filles qui ne sont pas allé loin dans les études et sont sans qualification professionnelle. C'est la récupération par la rue, la prostitution, donc des voies qui mènent directement à Bollé.

4. Des conditions carcérales peu favorables à la rééducation et réinsertion

le Centre de Bollé comprend les unités qui sont des services spécialisés pour la rééducation et la réinsertion qui se répartissent ainsi qu'il suit :

- *L'unité agropastorale*
- *L'unité d'animation socioculturelle et sportive*
- *L'unité pédagogique et de formation professionnelle*
- *Le service social*
- *La surveillance*
- *L'unité médicale*

Le centre ne dispose ni de psychologue, ni de sociologue.

La promiscuité entre mineures et majeures

Bien qu'ayant des chambres séparées, majeures et mineures vivent dans le même environnement toute la journée sans tenir compte de l'âge et des motifs d'incarcération. Elles se côtoient en longueur de journée dans les différentes activités du centre. Une situation similaire a déjà été décrite par Yebouet (2012) à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA). Cette promiscuité ne favorise pas la rééducation ni la réinsertion.

Des risques de rupture des liens familiaux

Des dispositifs sont mis en place par le centre pour favoriser le maintien des liens familiaux et l'équilibre psychologique des enfants. La visite parentale est autorisée, les contacts téléphoniques également, par l'intermédiaire du service social.

Cependant, l'on constate que certains parents rejettent complètement les filles détenues comme l'atteste les entretiens avec les filles elles-mêmes et les professionnels qui les accompagnent. Il est courant au centre de Bollé que des parents mettent en placement leurs filles et n'y retournent plus les voir sauf sur convocation de la direction.

A l'inverse, certaines filles ne voudraient pas que les parents sachent qu'elles sont en détention. Cela pourrait s'expliquer par la honte ou le discrédit social qui tombe sur la fille détenue et même parfois sur les membres de sa famille. Mais elles gardent par contre les meilleures relations avec leur fratrie.

Conclusion

Les résultats préliminaires de cette recherche montrent que les relations entre les filles détenues et leurs parents étaient très difficiles compte tenu des contextes familiaux spécifiques qui ont précédé à leur détention.

Il apparaît que ces contextes sont marqués par l'absence de la mère, le statut de l'enfant selon qu'il soit légitime ou illégitime, la délégation de l'autorité parentale à d'autres membres de la famille, les mauvais traitements subis par les filles.

Ces situations familiales défavorables ont conduit à une déscolarisation des enfants, l'abandon de famille et une récupération par la rue qui est le milieu le plus propice à la délinquance et à la prostitution. Tous ces facteurs ont concouru à leur mise en détention par l'administration pénitentiaire sous le régime de la protection à travers une assistance éducative.

L'on a observé des risques sérieux d'ébranlement des liens familiaux lors du processus de détention parce que les parents ont tendance à fuir leur responsabilité.

Si les liens entre parents géniteurs et enfants semblent s'effriter, les liens entre la fratrie se maintiennent pour autant dans le sens d'une plus grande solidarité.

Les conditions de détention ne sont pas favorables à une réelle rééducation étant donné l'inadaptation du milieu carcéral à l'atteinte d'un tel objectif à cause de la promiscuité qu'il y a entre les filles mineures et des femmes beaucoup plus âgées ayant versé dans le crime. Cette situation favorise une contagion vers la criminalité pour une couche déjà vulnérable parce ayant vécu dans le déchirement de leurs géniteurs.

Pour la remédiation des situations de ces filles détenues, une meilleure organisation du milieu carcéral et des activités de rééducation à travers la mise à disposition de moyens conséquents et d'un personnel qualifié pourraient être des solutions à envisager.

Au-delà de ces solutions, il y a lieu de se questionner sérieusement sur les différentes mutations que connaît la famille malienne en relation avec le contexte économique et les nouveaux enjeux politiques qui ont surgi lors de l'adoption du Code des personnes et de la famille.

Référence bibliographique

Duhamel, C., Duprez, D., Lemercier, E., 2016. *Analyse de la délinquance des filles mineures et de leur prise en charge*. Rapport de recherche, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales

Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée, 1997. *Journée de réflexion sur l'enfant et le jeune en milieu carcéral (21-24 janvier 1997)*, 36 p. ronéo.

Pascale Auraix-Jonchière, « La figure de la marâtre dans quelques réécritures contemporaines de « Blanche-Neige » », *ILCEA* [En ligne], 20 | 2014, mis en ligne le 08 décembre 2014, consulté le 15 octobre 2016. URL : <http://ilcea.revues.org/2787>

GRIMM Jacob et Wilhelm, *Contes pour les enfants et la maison* (1857, 1^{re} éd. 1812-1815), collectés par les frères Grimm ; édités et traduits par Natacha Rimasson-Fertin (2009), tomes 1 et 2, Paris : éditions José Corti.

Niane, D T,. 2000. *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Paris, présence africaine.
République du Mali, Ministère de la Justice, Code des personnes et de la famille, décembre 2011,

Sidibé, M., 2001. *Contes populaires du Mali*, Paris, Présence africaine.

Yebouet, B. H., 2012. *La femme délinquante en milieu carcéral : le cas de la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA)*, in Les chroniques du CIRAP (Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire).

Weber, F., Beaud, S., 2010. *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, coll. «Guides Repères», 4^e édition 2010.